



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **L'AVIS DU CSA SUR LE CAHIER DES CHARGES DE FRANCE TELEVISION : DES PROPOSITIONS D'AMELIORATION IMPORTANTES**

Le SPFA et l'USPA se félicitent d'un certain nombre de propositions d'amélioration faites par le CSA au projet de Cahier des Charges de France Télévisions.

Les deux organisations veulent tout d'abord saluer la méthode de travail retenue par le CSA dans sa contribution, qui permet de proposer des modifications concrètes du texte. Le CSA a joué ainsi parfaitement son rôle de conseil des Pouvoirs publics en matière de politique audiovisuelle.

En proposant d'ajouter à l'article 2 la nécessité de veiller à la diversité de l'accueil des projets, le CSA a témoigné de sa vigilance sur cette question très sensible pour l'ensemble de la création française.

Le CSA a tenu également à réaffirmer le rôle particulier du service public en matière de fiction audiovisuelle afin de favoriser la diversité des écritures, des formats et des thèmes, permettant ainsi d'accompagner son renouvellement et son ancrage dans la société contemporaine.

Enfin, c'est à juste titre que le CSA a rappelé l'importance de certains domaines de l'expression documentaire dans lesquels le rôle du service public doit être précisé et renforcé.

L'USPA et le SPFA adhèrent à la proposition formulée par le CSA de renforcer l'obligation annuelle de diffusion de spectacles vivants sur les antennes du groupe France Télévisions.

Pour les programmes jeunesse, le SPFA et l'USPA soutiennent en revanche la rédaction proposée par le Gouvernement au CSA, et l'ouverture de France 4 à la jeunesse, afin que France Télévisions soit en mesure de remplir l'obligation de son cahier des charges qui vise à garantir aux enfants une offre de programme à toute heure où ils sont disponibles. Les deux organisations partagent le souci du CSA que cette offre soit complémentaire de celle existante.

.../2

En ce qui concerne les moyens de production internes engagés au titre de sa contribution à la production audiovisuelle, l'USPA et le SPFA soutiennent la position du CSA visant à l'encadrer, et la proposition visant à faire déclarer annuellement par France Télévision, pour chaque œuvre, la part du financement apportée éventuellement en industrie et celle qui est fournie en numéraire.

Enfin, les deux organisations se félicitent de voir le Conseil s'assurer désormais du respect des engagements d'investissement globaux et par genre de France Télévisions, ceux-ci étant précisés dans le Contrat d'objectifs et de moyens.

Paris, le 8 juin 2009

Communication SPFA  
Stéphane Le Bars : [spfa@wanadoo.fr](mailto:spfa@wanadoo.fr)

Communication USPA  
Jacques Peskine : [jacques@peskine.com](mailto:jacques@peskine.com)